

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 24 - 26 mars 1997

## AUGMENTATIONS BUDGÉTAIRES DE PROJETS APPROUVÉS SOUMISES À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 7 b) de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.2/97/7-B/Add.2**  
4 février 1997  
ORIGINAL: FRANÇAIS

### PROJET MAROC 2288 (Elarg.4)

#### Alimentation des élèves des écoles primaires rurales - deuxième tranche: scolarisation des filles en milieu rural

	Budget initial (dollars)	Augmentation (dollars)	Budget révisé (dollars)
Coût des produits alimentaires	14 923	12 289	27 212
Coût total pour le PAM	17 428	16 675	34 103

Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis

<sup>1</sup> Y compris les coûts de soutien indirects en pourcentage des coûts directs (13,9 pour cent)

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional: M. Hammam tel.: 5228-2208

Chargé des opérations: K. Okada tel.: 5228-2323

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 5228-2641).



## NATURE DE L'AUGMENTATION

1. Une prolongation de trois ans (à compter de septembre 1997) est proposée dans le cadre de la seconde tranche budgétaire du projet Maroc 2288 (Elarg.4). Elle requiert un engagement de 36 202 tonnes de blé, 5 376 tonnes de farine de blé et 3 878 tonnes d'huile végétale.

### Généralités

2. L'assistance du PAM au Programme des cantines scolaires (PCS) a débuté en 1978. L'objectif à long terme du projet consistait à soutenir la politique d'enseignement du Ministère de l'éducation nationale (MEN) visant à garantir, à l'horizon 2000, l'accès à l'enseignement fondamental de tous les enfants jusqu'à l'âge de 15 ans, dans un pays où le taux moyen national de scolarisation est de 60 pour cent, mais de 41 pour cent seulement en milieu rural, et de 26 pour cent pour les jeunes filles en milieu rural. Les objectifs immédiats du projet, qui s'appliquaient en priorité aux zones rurales, devaient contribuer à:
  - a) augmenter le taux d'inscription dans les écoles primaires rurales, en particulier celui des filles, afin d'atteindre une parité filles/garçons;
  - b) améliorer les taux de fréquentation scolaire et à réduire l'absentéisme.
3. Ces objectifs ont été renforcés en 1985 par une réforme fondamentale du système éducatif visant à améliorer la qualité de l'enseignement. Depuis 1978, le nombre de bénéficiaires assistés par le PAM a progressé continuellement, passant de 490 000 à 1,4 million à la fin du troisième élargissement, en 1992. Les jeunes filles ont constitué 34,7 pour cent des bénéficiaires en 1993/94, 36,2 pour cent en 1994/95 et 36,7 pour cent en 1995/96. Pendant les années scolaires 1994/95 et 1995/96, le taux de scolarisation des écolières en milieu rural a augmenté de 13,5 pour cent et de 12,2 pour cent alors que celui des garçons ne progressait que de 6,0 et 5,6 pour cent respectivement. Le montant total de l'assistance du PAM au PCS entre 1978 et 1992 s'est élevé à 133,6 millions de dollars.

### Quatrième élargissement et plan de désengagement

4. A sa trente-cinquième session en mai 1993, le CPA avait retenu que l'enveloppe budgétaire totale de l'assistance du PAM dans le cadre du quatrième élargissement du projet serait débloquée en deux tranches, ne devant pas dépasser 40 millions de dollars sur une durée de quatre ans à partir de 1993. Une première tranche d'environ 20 millions de dollars avait été approuvée pour les années 1993/94 et 1994/95 et couvrait les besoins alimentaires de base de 840 000 et de 800 000 bénéficiaires respectivement.
5. La seconde tranche devait être débloquée à condition que le MEN présente un plan de désengagement de l'assistance du PAM, justifié notamment par la durée de l'assistance au PCS ainsi que par une diminution des ressources du PAM à



moyen terme. La durée du désengagement devait permettre au MEN de préparer un plan progressif de relève en vue de garantir la continuité des objectifs du programme à l'horizon 2000.

6. Durant les années 1993/94 et 1994/95, le MEN a entrepris, avec la collaboration du bureau du PAM à Rabat, une série d'actions qui ont abouti à l'élaboration d'un plan de désengagement conforme à la demande du CPA de mai 1993. Il prévoyait notamment la mise en place des financements de substitution et d'aides aux collectivités locales, coopératives scolaires et associations de parents d'élèves pour les encourager à prendre progressivement part à la gestion des cantines scolaires.
7. Bien que l'enveloppe de la seconde tranche du budget reste largement inférieure aux dépenses autorisées par le CPA à sa trente-cinquième session, la politique actuelle de financement à long terme rend nécessaire d'inclure les coûts indirects de soutien au Programme (soit deux millions de dollars). Au cas où le PAM ne pourrait satisfaire la totalité des besoins en vivres (15 000 tonnes par an), plusieurs bailleurs de fonds approchés par le bureau du PAM au Maroc se sont déclarés disposés à apporter leur soutien au projet, le gouvernement ayant de son côté confirmé son intention d'augmenter sa propre contribution.

### **Problèmes rencontrés dans la gestion du projet**

8. En mars 1995, des défaillances ayant été constatées dans la gestion des cantines scolaires, le PAM a immédiatement suspendu son assistance au projet. Le gouvernement a pris les mesures administratives d'urgence qui s'imposaient: alors qu'une enquête judiciaire était ouverte, trois inspections générales (Ministère des finances, MEN, interministérielle) étaient ordonnées et dans le même temps, le Ministère de l'éducation nationale demandait à un cabinet privé de mener une expertise comptable.
9. A la suite de deux missions successives, en mai et juillet 1995, le PAM a recommandé de modifier le système de gestion et de comptabilité du projet. Des propositions concrètes ont été mises en oeuvre en étroite liaison avec le MEN:
  - a) création d'un groupe de travail spécifique composé de représentants du MEN et du PAM;
  - b) création d'une Commission ministérielle permanente au sein du MEN chargée exclusivement du suivi du programme des cantines scolaires et de proposer des améliorations;
  - c) création d'un service d'Etat chargé de la direction du projet et de la gestion et de la comptabilité des cantines;
  - d) impression et diffusion d'un manuel d'organisation et de nouveaux supports nécessaires à la tenue d'un système de comptabilité moderne et aisément vérifiable;
  - e) introduction de nouveaux documents visant à assurer une plus grande transparence lors des mouvements de denrées;
  - f) rédaction de guides de gestion spécifiques à chaque catégorie d'intervenants, et instauration d'un système de collecte périodique de l'information sur le suivi et le contrôle des services des cantines;



- g) formation des différents intervenants à la gestion des cantines scolaires.<sup>1</sup>
10. Par ailleurs, des journées d'information et de sensibilisation sont organisées au niveau de chaque délégation au profit des commissions provinciales de gestion des cantines scolaires, avec la participation de représentants des associations de parents d'élèves et des coopératives scolaires.
11. En attendant le résultat de diverses enquêtes administratives, financières et judiciaires, le MEN et le PAM avaient décidé d'un commun accord de surseoir à la demande d'approbation de la seconde tranche du projet Maroc 2288 (Elarg.4) présentée à la session du CPA de mai 1995. Un plan de désengagement final a été élaboré et adopté par le MEN, le PAM, le Ministère des finances et les collectivités locales en octobre 1995.
12. Les décisions prises par le MEN au regard des différentes actions administratives, financières et judiciaires ont été consignées dans une "Note sur la gestion des cantines scolaires" transmise au Directeur exécutif du PAM sous couvert d'une lettre du Ministre de l'éducation nationale en date du 10 novembre 1996. Cette note est reproduite à l'annexe I.

## JUSTIFICATION DE LA REVISION

13. Conscient de l'importance du rôle de l'alimentation scolaire dans le processus de promotion de la scolarisation en milieu rural, et particulièrement celle des filles, le MEN a élaboré en 1996, avec l'appui du PAM, une stratégie d'amélioration des prestations du système des cantines scolaires, en mettant en place de nouvelles procédures de gestion et de contrôle, ainsi qu'une nouvelle approche de l'aide alimentaire destinée aux enfants scolarisés en milieu rural, à savoir: la distribution de denrées sèches aux parents des écolières.
14. La nouvelle stratégie du programme d'alimentation scolaire s'articule ainsi autour de deux volets complémentaires:
- a) le premier vise un désengagement progressif de l'assistance du PAM du programme des cantines scolaires sur une durée de deux ans, représentant 14,5 pour cent du coût total des denrées du projet;
  - b) le deuxième prévoit de distribuer des rations sèches aux parents des filles scolarisées en milieu rural (85,5 pour cent du coût total des denrées du projet). Il a pour but d'encourager les parents à scolariser leurs filles et de relever ainsi le taux de scolarisation et de rétention de celles-ci. Cette deuxième composante s'étalera sur trois ans, de 1997 à 2000. L'année 1996/97 est considérée comme une phase pilote d'expérimentation.

Les besoins annuels en vivres au titre des deux composantes et le coût total pour le PAM figure à l'annexe II.

---

<sup>1</sup> Ce programme prévoit la formation de 20 formateurs, 60 conseillers en alimentation scolaire, 80 magasiniers et près de 3 600 directeurs d'écoles.



## Désengagement progressif de l'assistance du PAM aux cantines scolaires

15. Le tableau ci-après montre le désengagement progressif de l'assistance du PAM aux cantines scolaires et leur prise en charge par le MEN.

Année	Nombre de bénéficiaires		
	Gouvernement	PAM	Total
1995/96*	396 500	616 000	1 012 500
1996/97*	396 500	616 000	1 012 500
1997/98	811 290	259 710	1 071 000
1998/99	991 560	132 440	1 124 000

\* Années de soudure

16. Les années 1995/96 et 1996/97, qui n'ont bénéficié que d'une contribution limitée du PAM eu égard aux difficultés rencontrées par le projet, sont considérées comme des années de soudure durant lesquelles le fonctionnement des cantines est assuré au moyen des stocks disponibles, des fonds récupérés à la suite des enquêtes menées en 1995 (équivalant à environ 1,4 million de dollars), des crédits budgétaires du MEN et des livraisons effectuées au titre de la révision budgétaire du PAM approuvée en avril 1996 par le Directeur exécutif. De plus, l'année 1996/97 est considérée comme une année de transition où la deuxième composante de la nouvelle stratégie est progressivement mise en oeuvre.

17. Concernant ses deux dernières années d'assistance aux cantines scolaires, le PAM a choisi comme critère d'intervention les provinces où le taux de scolarisation des filles est le plus bas (de l'ordre de 26 pour cent). Le nombre de provinces retenues passera de 23 pendant l'année de soudure 1996/97, à 11 en 1997/98 et à cinq en 1998/99. A l'intérieur de ces provinces, les critères de sélection donnent la priorité aux écoles rurales satellites, aux petites classes, aux filles par rapport aux garçons et aux élèves les plus éloignés de l'école.

18. L'assistance du PAM au programme des cantines scolaires s'élèvera en 1997/98 à approximativement 1,8 million de dollars, ce qui ne représente que 14,5 pour cent de l'enveloppe totale du PAM destinée aux deux composantes (voir annexe II). Les filles constitueront 44,6 pour cent des bénéficiaires des cantines scolaires en 1997/98 et 50 pour cent en 1998/99, bien qu'elles représentent moins d'un tiers des effectifs scolarisés.

19. Des mesures concrètes d'amélioration de la gestion des cantines scolaires ont déjà été mises en place dans le cadre du plan de désengagement, notamment dans les domaines de la comptabilité, du contrôle et de la supervision, à tous les niveaux du projet. De plus, des campagnes de sensibilisation sont prévues à l'intention des collectivités locales, des parents d'élèves et autres associations de la société civile afin de les inciter à contribuer au financement et à la gestion des cantines.



## Distribution de rations sèches

20. En dépit de l'importance des crédits qui lui sont alloués, le programme régulier des cantines scolaires ne suffira pas à lever les obstacles qui se posent à la scolarisation en zone rurale, en particulier pour ce qui concerne les filles, dont une majorité abandonne l'école primaire dès la troisième année. En effet, les filles ne sont pas scolarisées ou abandonnent leurs études en raison de leur participation aux travaux domestiques et, plus généralement, de leur apport économique au niveau familial. Il est ainsi apparu nécessaire de sensibiliser les populations rurales au principe de la scolarisation des jeunes filles et à la nécessité de leur faire suivre l'ensemble du cycle d'enseignement primaire (six années).

## Objectif à long terme

21. L'objectif à long terme est d'atténuer les disparités de scolarisation, en milieu rural, entre les filles et les garçons (voir annexe III). Il s'inscrit dans la stratégie adoptée par le MEN pour la généralisation de l'accès à l'enseignement et la rétention des élèves à l'école au moins jusqu'à la fin du premier cycle de l'enseignement fondamental.

## Objectifs à court terme

22. Ces objectifs sont les suivants:

- a) contribuer à l'accroissement du taux d'inscription dès la première année du premier cycle de l'enseignement fondamental dans les zones rurales;
- b) contribuer à l'amélioration du taux de rétention scolaire et d'assiduité des filles en milieu rural.

Pour atteindre ces objectifs, il est apparu nécessaire de:

- a) couvrir une partie des dépenses scolaires des familles;
- b) compenser en zone rurale le manque à gagner des parents occasionné par la scolarisation de leurs filles;
- c) rapprocher l'école de la population;
- d) sensibiliser les parents et les collectivités locales à la scolarisation des filles.

## Stratégie

### *Phase expérimentale*

23. Cette nouvelle composante de la seconde tranche du projet Maroc 2288 (Elarg.4) est exécutée, à titre "pilote" durant l'année scolaire 1996/97, dans quatre provinces choisies parmi les 13 plus pauvres identifiées par le Programme des priorités sociales (BAJ1) du gouvernement. Ce programme, mis au point conjointement avec la Banque mondiale, a pour but de faciliter l'accès des plus pauvres aux services sociaux de base, d'améliorer la protection sociale et de permettre la participation des sans-emploi à des activités productives. La première des quatre priorités couvertes par ce programme prévoit spécifiquement d'améliorer l'accès à l'éducation de base et sera axée, dans les 13 provinces rurales les plus pauvres, sur les communautés où seulement une fille sur trois est scolarisée.



24. Au terme de cette phase expérimentale, et en complément des missions périodiques de suivi et d'évaluation, une enquête sera menée sur le terrain en juin 1997 pour évaluer son impact sur le niveau de scolarisation et le pourcentage de rétention des filles. Si les résultats sont positifs, cette composante sera progressivement étendue aux 13 provinces au cours des trois prochaines années scolaires (voir annexe IV).
25. Dans le but d'optimiser le rendement de l'aide alimentaire, les produits à distribuer en l'état ont été choisis en fonction des habitudes alimentaires des familles bénéficiaires. Le blé et l'huile sont en effet les constituants essentiels du régime alimentaire des ménages marocains en milieu rural. La contribution par famille (et par fille scolarisée) a été fixée à 150 kilogrammes de blé et 15 litres d'huile végétale par an, d'une valeur équivalant à 133 dollars (1,2 dollar par jour). Pour la phase expérimentale de 1996/97, les besoins s'élèvent à 2 647 tonnes de blé et à 265 tonnes d'huile.
26. La distribution de rations sèches en 1996/97 concerne 17 650 bénéficiaires qui se répartissent de la manière suivante:
  - a) dans les quatre provinces visées, des rations sèches seront distribuées aux parents de 15 672 filles vivant en milieu rural et scolarisées dans les 960 écoles non encore couvertes par le PCS afin d'assurer qu'elles poursuivront leurs études jusqu'à la fin du cycle fondamental (voir annexe IV);
  - b) des rations sèches seront également distribuées aux parents de 1 978 filles scolarisées dans les 187 écoles bénéficiant déjà du PCS (793 filles dans la province de Chefchaouen et 1 185 filles dans la province de Taroudant). Cette distribution différenciée permettra d'évaluer l'impact de la mise en oeuvre simultanée de deux systèmes d'aide alimentaire (cantines et rations sèches) sur la scolarisation des filles.

### **Phase d'élargissement**

27. Durant la phase expérimentale, les délégations provinciales non concernées seront appelées à constituer des commissions chargées de préparer les modalités d'exécution du projet dans leurs provinces respectives. Ces commissions provinciales détermineront, en concertation avec les autres partenaires, les points de distribution, les lieux d'entreposage et les modalités de distribution aux différents niveaux des délégations provinciales concernées.
28. Dans chaque établissement scolaire, la liste des écolières bénéficiaires sera arrêtée dès le début de l'année scolaire par une commission locale présidée par le directeur de l'école et constituée des maîtres, d'un représentant des parents d'élèves et d'un conseiller communal. Une carte individuelle sera établie pour chaque bénéficiaire et sera signée par les parents pour chaque ration perçue. Un registre de mouvement des denrées sera tenu dans chaque point de distribution par un responsable désigné à cet effet par la commission provinciale. La distribution aura lieu une fois par trimestre. L'assiduité des écolières sera vérifiée avant toute distribution.
29. Plus de 83 pour cent de la valeur monétaire de l'assistance du PAM aux deux composantes du projet sont destinés aux jeunes filles. Elles sont les seules bénéficiaires des rations sèches, et, si l'on considère le projet dans son ensemble, leur part augmentera jusqu'à atteindre 77,9 pour cent en 1998/99 puisque le





désengagement des bénéficiaires des cantines scolaires se fait au détriment des garçons dans les provinces couvertes par le PAM.

### **Suivi, évaluation et coordination**

30. Un comité central MEN/PAM, auquel participeront tous les partenaires associés à la mise en oeuvre du projet, sera institué pour assurer le suivi et l'évaluation. Ce comité se réunira au moins une fois par trimestre. Par ailleurs, les résultats des travaux de ce comité seront partagés avec les autres bailleurs de fonds qui apportent une assistance à la scolarisation des filles en milieu rural.
31. Outre le PAM, d'autres bailleurs de fonds apportent en effet leur soutien à la stratégie du MEN pour la scolarisation des filles en milieu rural. Il s'agit notamment du PNUD (province El Kelâa Sraghna), du FNUAP (Programme national), de l'UNICEF (17 provinces), de l'USAID (cinq provinces), de la Banque mondiale (les 13 provinces les plus pauvres) et de l'Union européenne (Provinces du Nord). L'assistance du PAM aura pour rôle de compléter les efforts du MEN et des autres bailleurs de fonds pour atteindre les objectifs fixés en matière de scolarisation des filles. La coopération entre tous les bailleurs de fonds, d'une part, et avec le MEN, d'autre part, sera institutionnalisée dans le cadre d'un Comité central de coordination qui se réunira à échéance régulière. Par ailleurs, le Comité de coordination procédera à des évaluations communes pour mesurer l'impact des aides de tous les bailleurs de fonds sur la scolarisation en milieu rural en général, et sur celle des filles en particulier. Ainsi, des séminaires communs de sensibilisation des associations de parents d'élèves et des corps élus seront organisés, et devraient permettre de favoriser une participation plus importante et plus active au fonctionnement des cantines scolaires.
32. Enfin, les deux composantes du programme seront soumises à l'inspection interne du MEN, et plus précisément, au contrôle régulier d'inspecteurs régionaux ayant des compétences aussi bien en gestion qu'en nutrition.
33. Pour renforcer les opérations et le suivi des deux composantes du programme et après accord préalable du MEN, le PAM s'est assuré la coopération de deux volontaires des Nations Unies (VNU) qui assisteront le MEN dans la mise en oeuvre du programme.

### **RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF**

34. La présente prolongation de trois ans, qui rentre dans le cadre du budget fixé pour la seconde tranche du projet Maroc 2288 (Elarg.4), est recommandée à l'approbation du Conseil d'administration.



## ANNEXE I

Royaume du Maroc  
Ministère de l'éducation nationale  
Cabinet  
Texte original

### NOTE SUR LA GESTION DES CANTINES SCOLAIRES

1. Le Ministère de l'éducation nationale a pris dès le mois de mars 1995 plusieurs initiatives qui marquent clairement la rupture avec l'ancienne organisation des cantines scolaires, et qui visent à jeter toute la lumière sur les malversations et les détournements qui l'ont entachés. Ces mesures visent également la mise en place d'une organisation transparente et efficace de ce programme. Les dispositions prises à ce jour sont de plusieurs ordres:

#### **I - Les enquêtes administratives et comptables:**

2. Trois enquêtes différentes ont été ordonnées:
  - a) une enquête menée par l'inspection générale du Ministère des finances et des investissements extérieurs;
  - b) un audit matière confié à un bureau d'études privé, à qui il a été demandé aussi de participer à la mise en place d'un nouveau système d'organisation des cantines scolaires;
  - c) une enquête administrative menée par une équipe interministérielle composée d'inspecteurs du Ministère des finances et des investissements extérieurs, du Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole, et du Ministère de l'éducation nationale.
3. Ces différentes enquêtes ont confirmé les fortes présomptions d'irrégularités, non seulement en ce qui concerne la mauvaise gestion mais aussi pour ce qui est des détournements et de la commercialisation illicite des denrées.
4. Sur la base de l'ensemble des informations et des résultats ainsi obtenus, le MEN a déposé une plainte contre les responsables de cette gestion, à la suite de quoi une enquête judiciaire a été ouverte, et a abouti à la suspension et à la mise en examen d'un certain nombre de fonctionnaires du MEN et de plusieurs personnes du secteur privé. Les instances gouvernementales suivent cette affaire avec rigueur et fermeté car elles ne sauraient tolérer ni les malversations, ni la mauvaise gestion de ce programme.



## II - La réorganisation de la gestion du programme:

5. L'audit du Programme des cantines scolaires a permis de relever les dysfonctionnements qui l'entachent, et de formuler un certain nombre de recommandations pour remédier à la situation et en améliorer la gestion. Tous les rapports produits par la société d'audit ont été communiqués dans leur première version au Directeur du PAM à Rabat, et je vous en ferais parvenir la version définitive incessamment.
6. Pour suivre les travaux d'audit et apporter des réponses aux questions soulevées dans le cadre du plan de travail proposé par le PAM en date du 6 juin 1996, un groupe composé de hauts responsables du Ministère de l'éducation nationale et de représentants du PAM a été constitué en "Task force". Plusieurs actions ont été entreprises par ce groupe pour apporter des solutions aux problèmes urgents de gestion des cantines scolaires, et faire face au vide créé par la suspension de hauts responsables de ce programme.
7. Dans le but de capitaliser les travaux réalisés dans le cadre de l'audit et par le groupe constitué en "Task force", et afin de soutenir les actions d'assainissement qui sont mises en oeuvre par la Division des cantines scolaires, le Ministère de l'éducation nationale a créé également une commission ministérielle permanente chargée du suivi du programme des cantines scolaires et de l'élaboration des alternatives possibles de son développement. Cette commission composée de représentants de l'administration centrale et surtout de délégués, de conseillers en alimentation, et d'inspecteurs des services économiques a procédé de son côté au diagnostic du système des cantines scolaires, et a formulé des propositions susceptibles d'en améliorer la gestion et le contrôle. Cette action a permis d'impliquer les opérateurs du terrain dans la conception de la nouvelle organisation. La synthèse des travaux de cette commission, du rapport Murphy, et de la réflexion des auditeurs est consignée dans un document qui constitue désormais le manuel de référence de la gestion, de la comptabilité, et du contrôle du système des cantines scolaires.
8. Parallèlement, une nouvelle ère de coopération a été inaugurée avec le bureau du PAM de Rabat qui a été invité à faire des visites dans les dépôts et les cantines scolaires, et à faire toutes les évaluations qu'il souhaite. Dans le même sens, il a été décidé de gérer en commun le compte bancaire ouvert au titre des cantines scolaires, et d'associer les représentants du PAM à toutes les activités de réflexion et de mise en oeuvre de la réorganisation du système.
9. En outre, la commission ministérielle permanente a élaboré un plan d'action destiné à mettre en place la nouvelle structure organisationnelle. Ce plan s'articule autour des points suivants:
  - a) l'édition et la diffusion du manuel d'organisation, et des documents nécessaires à la tenue d'une comptabilité normée, et auditable;
  - b) l'élaboration des guides de procédures de gestion, de suivi et de contrôle des services des cantines scolaires;
  - c) l'organisation d'un programme de formation au profit des différents intervenants dans le domaine des cantines scolaires.
10. Toutes ces actions sont actuellement amorcées.



### III - La recherche de nouvelles formules de gestion:

11. Dans le cadre de la recherche de nouvelles perspectives de coopération avec votre organisation, le plan de travail de la commission ministérielle permanente prévoit l'étude d'alternatives de développement des services des cantines scolaires, et la définition d'une stratégie de leur mise en oeuvre. Plusieurs actions sont menées dans ce sens:
  - a) la mise en place d'un service de l'Etat géré de manière autonome "SEGMA" pour piloter le Programme des cantines scolaires. Cette formule qui implique un système de gestion financière plus souple et plus rigoureux permet de domicilier les fonds provenant de la vente des denrées PAM dans un compte ouvert dans une banque commerciale et géré conjointement par les deux parties. Elle permet également de systématiser le contrôle des opérations par le Ministère des finances et par la Cour des comptes. Les textes réglementaires érigeant la Division des cantines scolaires en service de l'Etat géré de manière autonome (SEGMA) sont approuvés, et leur mise en application est en cours;
  - b) la mise en oeuvre, avec le Ministère de l'agriculture et de la mise en valeur agricole, d'actions visant le règlement de problèmes liés à la situation des stocks de denrées, à la distribution de celles qui sont propres à la consommation, et à l'analyse ou éventuellement la destruction de celles qui sont avariées;
  - c) l'étude de la possibilité de sous-traiter l'activité des cantines scolaires à des ONG ou de petites entreprises sur la base de cahiers de charges bien définis.

### IV - L'expérimentation d'un nouveau sous-projet:

12. Dans le cadre de la restructuration du Programme des cantines scolaires, une nouvelle variante sera expérimentée dès cette année. Il s'agit de la distribution des denrées alimentaires sèches directement aux parents des filles scolarisées dans le milieu rural. Cette action incitative à la scolarisation et à la rétention des filles dans les établissements scolaires sera conduite en collaboration étroite avec les responsables du bureau du PAM à Rabat. Le programme d'action est actuellement en cours de finalisation. Il sera mené parallèlement à celui des cantines scolaires et concernera durant l'année scolaire en cours quatre provinces (Taroudant, Sidi Kacem, Tiznit et Chaouen) et 17 650 filles bénéficiaires. La première opération de livraison est prévue pour le début du mois sacré du Ramadan (fin décembre).
13. L'extension prévue de cette formule au cours des quatre années à venir dépend des résultats de l'évaluation de l'expérience actuelle.
14. Il est à souligner que le plan d'action que le MEN entend proposer aux instances du PAM lors de la prochaine session inclut la nouvelle variante, et demeure conforme au plan de désengagement convenu.
15. Au moment où une stratégie de redressement, d'assainissement, et de promotion de la scolarisation des filles est menée, le Ministère de l'éducation nationale a encore plus besoin de votre assistance sous ses différentes formes. Il serait judicieux que le PAM accompagne nos efforts d'amélioration du Programme des cantines scolaires au cours de l'année 1996-1997, et qu'il ne se prononce sur les alternatives de sa coopération future avec le Ministère de l'éducation nationale, qu'après l'aboutissement des travaux prévus. Cet accompagnement a été déjà inauguré par la



désignation d'un représentant de votre bureau de Rabat pour faire partie des membres de la commission ministérielle permanente chargée de mettre en oeuvre le projet pilote de distribution des denrées alimentaires aux parents d'élèves, et qui sera associé dorénavant à toutes les activités d'étude, d'évaluation et de mise en oeuvre relatives au système des cantines scolaires.



**ANNEXE II**



## ANNEXE III



## ANNEXE IV

<b>ESTIMATIONS DES EFFECTIFS DE FILLES BÉNÉFICIAIRES DES RATIONS SÈCHES</b>
---

No	Délégations	1996/97	1997/98	1998/99	1999/2000
1	Taroudant	6 645	9 220	11 610	12 530
2	Tiznit	3 026	5 770	7 430	8 020
3	Chichaoua	0	2 520	3 700	3 990
4	Alhaouz	0	5 450	7 520	8 110
5	ElKalaasraghna	0	3 470	3 860	4 240
6	Essaouira	0	2 740	4 520	4 750
7	Ouarzazate	0	6 940	10 490	11 050
8	Azilal	0	2 660	4 380	4 590
9	Safi	0	4 240	6 380	6 770
10	Sidi Kacem	4 400	7 330	9 080	9 570
11	Chefchaouen	3 579	6 190	9 050	9 710
12	Taza	0	3 580	5 810	6 100
13	AlHoceima	0	2 450	2 660	2 870
<b>Total</b>		<b>17 650</b>	<b>62 560</b>	<b>86 490</b>	<b>92 300</b>
<b>Total général</b>		<b>259 000</b>			







**TAUX NET DE SCOLARISATION 1996/97 EN MILIEU RURAL**

Provinces	Population scolaire (7-12 ans)			Population scolarisée (7-12 ans)			Taux net de scolarisation (en pourcentage)			Ecart Entre F et G
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Chefchaouen	33 59	32 273	65 863	19 350	11 176	30 526	57,6	34,5	46,0	23,1 points
Sidi Kacem	35 67	34 274	69 947	28 772	16 578	45 350	80,7	48,4	64,5	32,3 points
Taroudant	46 82	46 910	93 734	34 341	17 515	51 856	70,3	37,3	53,8	33,0 points
Tiznit	26 27	25 240	51 511	18 284	9 816	28 100	69,6	38,9	54,2	30,7 points

